

222C1444
FR0010533075-FS0426

10 juin 2022

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

GETLINK SE
(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 8 juin 2022, la société TCI Fund Management Limited¹ (7 Clifford Street, London W1S 2FT, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 2 juin 2022, le seuil de 20% des droits de vote de la société GETLINK SE et détenir 76 177 645 actions GETLINK SE représentant 147 584 758 droits de vote, soit 13,85% du capital et 20,11% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
The Children's Investment Master Fund	62 549 525	11,37	120 789 189	16,46
CIFF Capital UK LP	13 628 120	2,48	26 795 569	3,65
Total TCI Fund Management Limited	76 177 645	13,85	147 584 758	20,11

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

2. Par le même courrier, compléter notamment par un courrier du 10 juin, la déclaration suivante a été effectuée :

« la société TCI Fund Management Limited déclare :

- la position actuelle a été acquise par les fonds déjà gérés par TCI Fund Management Limited, et non par endettement. Le seuil a été franchi par suite de l'attribution de droits de vote double supplémentaires ;
- TCI Fund Management Limited agit seule ;
- TCI Fund Management Limited envisage d'acquérir ou de céder, en fonction des conditions de marché, des actions GETLINK SE ;
- TCI Fund Management Limited n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société ;
- TCI Fund Management Limited soutient la stratégie actuelle de l'entreprise, mais se réserve le droit d'en discuter plus avant avec l'entreprise, comme c'est le droit de tous les actionnaires ;
- TCI Fund Management Limited n'envisage de mettre en œuvre aucune des opérations listées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;
- TCI Fund Management Limited n'est partie à aucun accord ni ne détient pas d'instruments listés au 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;

¹ « *Private limited company* » enregistrée au Royaume-Uni et contrôlée par M. Chris Hohn, TCI Fund Management Limited est un « *investment services provider* » qui agit pour le compte de The Children's Investment Master Fund et CIFF Capital UK LP et a le pouvoir d'exercer les droits de vote attachés aux actions déclarées.

² Sur la base d'un capital composé de 550 000 000 actions représentant 733 790 920 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- TCI Fund Management Limited n'a conclu aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de GETLINK SE ;
 - TCI Fund Management Limited n'a pas l'intention de solliciter la nomination de personnes pour agir en qualité d'administrateur au sein des conseils d'administration ou de surveillance de la société. »
-